

Il reconnaît avoir reçu du Notaire soussigné toutes les explications utiles afférentes à cette obligation fiscale.

En conséquence, il fera toutes déclarations et produira toutes pièces justificatives auprès de l'Administration Fiscale compétente.

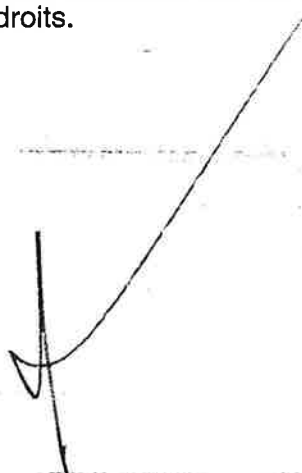
### CALCUL DES DROITS

BASE TAXABLE 73.176 €	ASSIETTE	TAUX	TAXE
Taxe Départementale	73.176 €	3,60%	2.634 €
Taxe Communale	73.176 €	1,20%	878 €
Prélèvement Etat	2.634 €	2,50%	66 €
<b>TOTAL</b>			<b>3.578 €</b>

### MENTION DE CLOTURE

Le notaire soussigné atteste que la partie normalisée établie sur sept pages contient toutes les énonciations de l'acte nécessaires à la publication et à l'assiette des droits.

### FIN DE PARTIE NORMALISEE



R.D

B.B

M.J